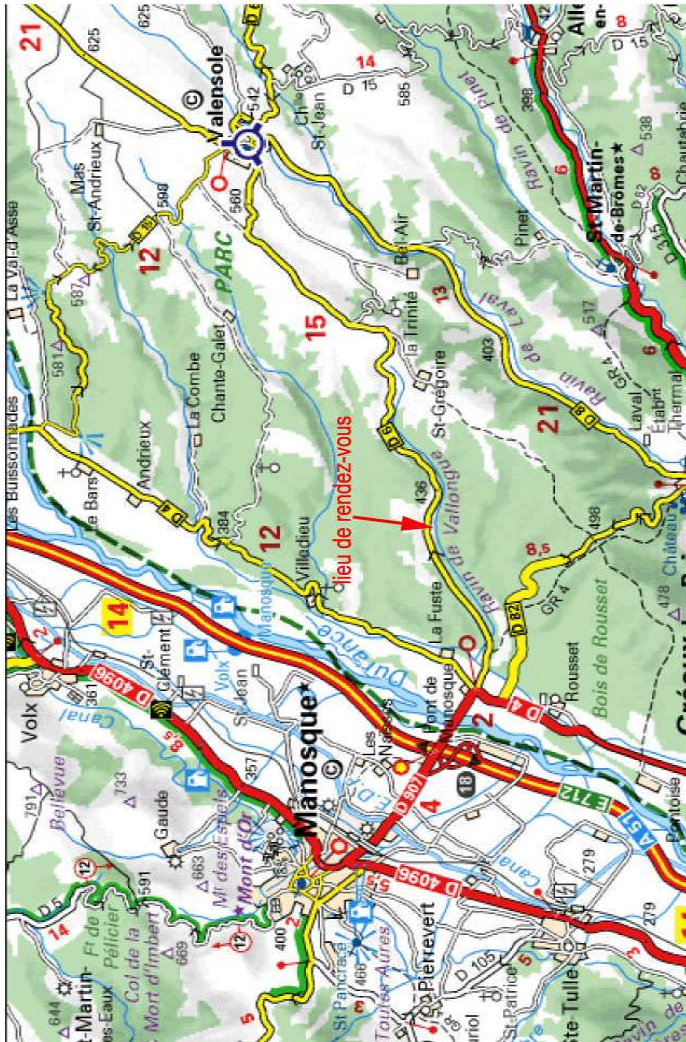


Le site se trouve sur la départementale N°6 entre Manosque et Valensole.
Fléchage « forêt privée » à partir du croisement des « 4 chemins ».

Le lieu du rendez vous est fixé en face du croisement menant à la décharge, à environ 4,2 km du carrefour des 4 chemins, à 14h30



Qu'est ce que le CRPF ?

Le Centre Régional de la Propriété Forestière est un établissement public dont les techniciens forestiers ont pour missions de :

- Vous conseiller pour l'amélioration et la protection de votre forêt
- Vous apporter des informations techniques pour une gestion sylvicole durable de vos bois
- Vous aider à planifier les interventions dans votre forêt pour répondre à vos objectifs

N'hésitez pas à nous contacter au
CRPF Alpes-de-Haute-Provence
Marie-Laure Gaduel
97, Bd Gassendi - 04000 DIGNE
Tél. : 04.92.31.64.81
Fax : 04.92.36.02.01
06.73.48.22.72
marie-laure.gaduel@crpf.fr



Les rendez vous des propriétaires forestiers



La sylviculture Du chêne pubescent

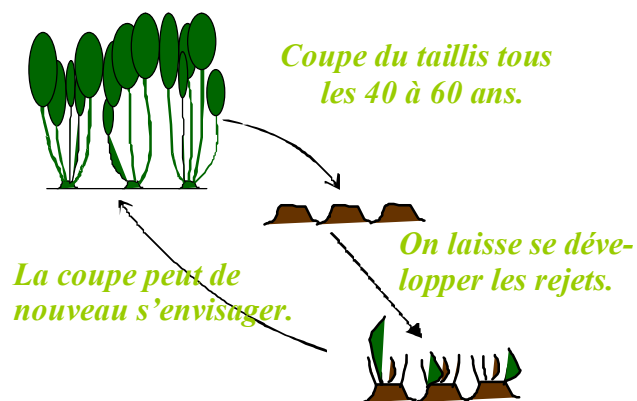
INVITATION

Vendredi 14 octobre
14 heures 30
Domaine de la Tuilière

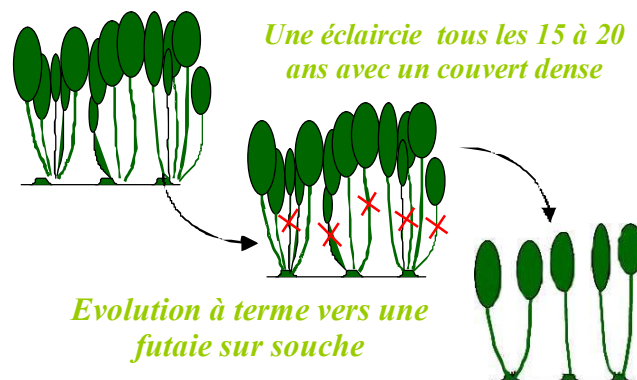
(Voir plan de localisation)

Journées forestières des Alpes de Haute-Provence

Le traitement en taillis simple



Le traitement en futaie



La sylviculture du chêne pubescent

Marie-Laure GADUEL et Etienne Bessièr
Techniciens Forestiers du CRPF

vous invitent à participer à une réunion sur
la sylviculture du chêne pubescent

**Vendredi 14 octobre 2011,
Ravin de Vallongue**

Programme

Sur le terrain :

- ✓ Accueil
 - ✓ Présentation des placettes expérimentales réalisées et suivies par le CRPF
 - ✓ Etude des différentes modalités d'éclaircies : explications et recueil des réactions des participants
 - ✓ Résultats des observations
 - ✓ Conclusions
- Fin de la réunion prévue vers 17h

Prévoir des chaussures adaptées et des vêtements de pluie si nécessaire.

Participation gratuite

Merci de bien vouloir confirmer votre présence par téléphone au 06.73.48.22.72 ou par courriel : marie-laure.gaduel@crpf.fr

De nos jours, une majorité des taillis de chênes ont un peu plus de 60 ans ; il est donc légitime de s'interroger sur l'avenir et les modes de traitement de ces peuplements. Doit-on privilégier la coupe rase, méthode traditionnelle et ancestrale de sylviculture qui a fait ses preuves et qui répond toujours à une demande précise en bois de chauffage, ou travailler en éclaircies permettant de faire évoluer progressivement le taillis vers une futaie sur souches ?

Mais alors quelles sont les modalités pratiques ? Quelle intensité d'éclaircie ? Comment vont se comporter les arbres maintenus, les rejets de souches, les éventuels semis ? Quel devenir pour ces peuplements et quels objectifs à terme ? ...

C'est pour essayer de répondre à ces questions que le CRPF a mis en place un réseau de placettes expérimentales permettant de suivre l'évolution des taillis de chênes éclaircis à différentes densités.

Au cours de la visite nous effectuerons un arrêt devant chaque modalité d'éclaircie pour voir le résultat et en discuter ensemble.